

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N° 24-060

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 7 octobre à 14h00, le Conseil d'Administration du CCAS de Cambrai, dûment convoqué, s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Virginie WIART, Vice-Présidente Déléguée.

Date de la convocation : le lundi 23 septembre 2024.

Nombre de membres en
exercice : 17

Présents : 10

Votants : 10

Présents :

Mme Virginie WIART, Mme Dominique CARDON, Mr Marc DERASSE, Mme Florence NOCHELSKI, Mr Jean-Louis DELHAYE, Mr Michel MAUPRIVEZ, Mme Jocelyne PEYRAT-ARMANDY, Mme Monique BOUQUIGNAUD, Mme Sabine CAGNARD, Mr Alain DELEVALLEE.

Excusés :

Mr François-Xavier VILLAIN, Mme Françoise DEMONTFAUCON, Mr Jean-Pierre BAVENCOFFE, Mme Maria-José POMBAL, Mme Sylvie LABADENS, Mme Sylviane LIENARD, Mme Brigitte BRACQ.

Procurations :

Secrétaire de séance : Mme Virginie WIART.

APPEL A MANIFESTATION D'INTÉRÊT ACCOMPAGNEMENT AU VIEILLISSEMENT DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA VILLE (QPV) :

FINANCEMENT D'UN PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT ET DE PRÉVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE DES PUBLICS ÂGÉS ET FRAGILES (2025-2027) SUR UN TERRITOIRE CIBLE.

L'axe vieillissement a été intégré aux contrats de ville « Engagement Quartiers 2030 ».

La CNSA a lancé dans ce cadre un Appel à Manifestation d'Intérêt ayant pour objectif de compléter les démarches existantes par une approche plus intégrée, et plus ancrée dans l'habitat des personnes, en tirant parti du travail réalisé dans les QPV.

Il s'agit ainsi d'expérimenter et d'évaluer, sur un périmètre identifié, la création d'une offre spécifique, en direction de personnes âgées installées dans leur logement habituel.

4 axes sont ainsi visés :

1° le maintien ou l'entretien des facultés physiques, cognitives, sensorielles, motrices et psychiques

2° la nutrition, la diététique, la mémoire, le sommeil, les activités physiques et sportives, l'équilibre et la prévention des chutes

3° le repérage et la prévention des difficultés sociales et de l'isolement social, le développement du lien social et de la citoyenneté

4° l'information et le conseil en matière de prévention en santé et de l'hygiène 5° la sensibilisation à la sécurisation du cadre de vie et le repérage des fragilités

Au sein de cet AMI, une attention particulière sera portée aux partenariats locaux permettant de faciliter l'accès des personnes âgées incluses dans le programme. Il est attendu des précisions sur les modalités envisagées pour toucher

des personnes qui sortent peu ou pas du tout de leur domicile. Une attention particulière sera portée à la thématique de la proche-aidance.

2 rencontres ont eu lieu entre les 4 centres sociaux et le CCAS : **Les 4 centres sociaux ont sollicité le CCAS afin qu'il soit porteur de cet Appel à Projet.**

L'axe prioritaire sur lequel l'AMI se positionne est le numéro 3 : le repérage et la prévention des difficultés sociales et de l'isolement social, le développement du lien social et de la citoyenneté.

Les actions seraient les suivantes :

- 1/ Intensifier le repérage dans les QPV concernés,
- 2/ Développer l'accès aux infos pour les personnes repérées (support papier),
- 3/ Développer le aller-vers et aller-dans.

Pistes évoquées : création poste « médiateur » partagé.
Equipement véhicule adapté.

Après examen, le Conseil d'Administration, décide à l'unanimité d'autoriser le CCAS de Cambrai à être porteur du projet et à déposer le dossier d'AMI, d'autoriser la Vice-Présidente Déléguée à signer les documents y afférents.

Acte certifié exécutoire en vertu de l'article 2-1
de la Loi n° 82.623 du 22.07.82
Transmis à la Sous-Préfecture le :
Et publication ou notification du :

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Pour copie conforme,
La Vice-Présidente Déléguée,

Virginie WIART.

Pour la Vice-Présidente du CCAS
La Vice-Présidente Déléguée
Virginie WIART

